

# Qu'est-ce que le standard commun pour l'information sur l'aide au développement ?

## Le contexte : Plus de transparence autour du financement du développement

La communauté internationale en est consciente depuis longtemps, la transparence est la pierre angulaire d'une relation de partenariat. Lorsque les pays en développement obtiennent régulièrement, en temps voulu, des informations détaillées sur le financement du développement et les activités menées dans ce

domaine, les efforts qu'ils déploient peuvent gagner en efficacité et en efficience. Dans la Déclaration de Paris de 2005, les donateurs s'engagent à « fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur parlement et à leurs citoyens » (paragraphe 49). Au 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan, pays et organisations ont fixé des échéances (voir encadré) pour mettre en œuvre cet engagement en vue d'« améliorer la disponibilité de l'information sur la coopération pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et à la rendre plus accessible au public ».

Source : Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, 2011

pour le développement et les autres ressources consacrées au développement, et à la rendre plus accessible au public ».

## L'approche : Relier trois normes complémentaires

Début 2012, le Groupe de travail sur les statistiques sur le financement du développement (GT-STAT) de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) ont mis au point un cadre pour l'application d'un standard commun reprenant les bonnes pratiques en matière de notification et de publication des données. La proposition a été avalisée par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) en juin 2012 [DCD/DAC/EFF(2012)9].

Ce standard commun combine trois systèmes et mécanismes complémentaires : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles – deux instruments de notification de l'OCDE qui centralisent des données statistiques détaillées – et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, système où s'affichent les notifications à un registre fournissant les données courantes sur la gestion des activités des donateurs. Le standard commun permet aux apporteurs de coopération pour le développement de rendre l'information sur l'aide plus transparente à quatre égards, tout en les encourageant dans cette voie :

1. Meilleure accessibilité des données historiques, actuelles et futures relatives aux apports d'aide ;
2. Informations plus détaillées sur les projets et programmes d'aide (données plus complètes) ;
3. Élargissement de la couverture et de la participation (au-delà de l'APD et au-delà des seuls donateurs traditionnels) ; et
4. Fourniture dans de meilleurs délais et actualisation plus fréquente de l'information sur le financement du développement.

## L'avenir : La mise en œuvre du standard commun

Le GT-STAT et l'IITA ont élaboré un formulaire type qui aidera les praticiens du développement à publier leurs calendriers de mise en œuvre, avant la fin 2012, et à expliquer comment ils comptent améliorer la transparence en mettant en application le standard commun d'ici la fin 2015. Les calendriers de mise en œuvre se prêteront à une certaine souplesse : les parties prenantes peuvent apporter des précisions sur la faisabilité de la notification relative à certaines composantes, eu égard à leur situation spécifique. Prenant acte de l'approche volontaire des partenaires à la coopération Sud-Sud vis-à-vis des engagements souscrits au 4e Forum de haut niveau, les membres de l'IITA et du GT-STAT proposent d'utiliser le Partenariat mondial comme un espace de consultation de ces partenaires, et de déterminer s'ils en viendront à envisager dans l'avenir la publication de certains éléments.

Le Partenariat mondial aura un rôle clé à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre des priorités de l'action en faveur de la transparence. Son équipe de soutien suivra les progrès réalisés à l'aide d'un indicateur qui reste à définir. En attendant, un groupe ad hoc regroupant experts et parties intéressées, chargé de prodiguer des conseils sur la mise en œuvre, a été mis en place.